

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-14
portant approbation du devis AGOORA SAS
pour l'achat de mobilier urbain
dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Moulin**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la délibération n°2021-85 en date du 29 novembre 2021 portant approbation notamment du dossier d'aménagement de la place Jean Moulin,
Considérant l'opportunité d'acquérir du mobilier urbain dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Moulin,
Vu le devis de la SAS AGORA qui s'élève à 4 704.11 € HT – 5 644.93 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de la SAS AGORA – Domaine de la Poste Royale – 37, chemin de Mujolan 34690 FABREGUES est accepté pour un montant de 4 704.11 € HT – **5 644.93 € TTC**, pour l'achat de mobilier urbain dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Moulin (*crédits correspondants inscrits au budget principal de l'exercice 2026 à l'opération 207*).

Auzances, le 21 mai 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

